

SÉANCE DU 23 JUIN 2014

Présents : MM. D. RICHIR, Président.

J-L. CRUCKE, Bourgmestre

J. DUPIRE, P. VECHE, V. GOSSELAIN, B. GRYPONPREZ,
P. BOURDEAUD'HUY, Échevins.

P. PAREZ, M. DEVOS, M. DELITTE, M. BOUCHEZ,

A. DUTHY, L. VANDERZIELEN-DELHAYE, D. GERMYNS,

S. UYSTPRUYST, D. VERDONCQ, S. DORCHY, S. VELGHE,

J. FOUCART, M. POLET, C. D'HONT, Conseillers Communaux.

Mme C. DE SAINT MARTIN, Présidente du CPAS.

Mme D. VALLEZ, Directeur général

SEANCE PUBLIQUE

1. Mise à l'honneur de frasnais.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 29 avril 2014 : approbation.

3. Communications de Monsieur le Député-Bourgmestre.

4. Conseil Consultatif de la Jeunesse – Désignation de cinq membres reconnus pour leurs compétences en matière de jeunesse : ratification de la décision du Collège Communal du 20 février 2014.

Le Conseil Communal a décidé de ratifier la résolution du Collège Communal du 20 février 2014 décidant de désigner les membres de droits reconnus pour leurs compétences dans le domaine de la jeunesse et respectivement représentatifs des groupes d'âges.

- Conseil Communal des Enfants : Madame Martine POTTIER
- Groupe des 12-14 ans : Madame Virginie DELBECQ
- Groupe des 14-16 ans : Monsieur André DUTHY
- Groupe des 16-18 ans : Monsieur Jérôme DEMEYER
- Groupe Never No Comment : Madame Maryse BOUCHEZ;
-

5. IFIGA – Assemblée générale des actionnaires du 24 juin 2014 : approbation des points de l'ordre du jour.

Le Conseil Communal a décidé

Art. 1 : D'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 24 juin 2014 de l'intercommunale Ifiga :

1. Rapport du Conseil d'administration concernant l'exercice 2013.
2. Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes.
3. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 – affectation des résultats.
4. Liste des adjudicataires et l'annexe.
5. Proposition de donner décharge, par un vote distinct, aux Administrateurs et aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes.
6. Rapport du comité de rémunération.

7. Nominations statutaires.

Art. 2 : De prendre acte des rapports du Conseil d'administration et du Collège des contrôleurs aux comptes concernant l'exercice 2013.

D'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013, et l'affectation des résultats.

Art. 3 : De marquer son accord sur la liste des adjudicataires et l'annexe avec mention: néant.

Art. 4 : De donner décharge, par un vote distinct, aux Administrateurs et aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes.

Art. 5 : D'approuver les recommandations formulées dans le rapport du comité de rémunération.

Art. 6 : De charger les délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal.

Art.7 : De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Art. 8 : Copie de la présente délibération sera transmise aux autorités compétentes

6. IPALLE - Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2014 : approbation des points de l'ordre du jour.

Le Conseil Communal a décidé

Article 1^{er} : D'approuver, aux majorités suivantes, les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2014 à l'intercommunale IPALLE :

Points	Voix pour	Voix contre	Abstentions
1° Approbation des comptes annuels au 31.12.13 de la SCRL IPALLE (1.1. à 1.4.).			
2° Décharge aux Administrateurs			
3° Décharge au Commissaire (Réviseur d'entreprises)			
4° Remplacement de Monsieur Damien YZERBYT par Madame Mathilde VANDORPE en qualité d'Administrateur.			

Article 2 :

De charger les délégués de la ville de se conformer à la volonté exprimée ce jour par le Conseil Communal.

Article 3 :

De charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

De transmettre la présente :

- À Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut.
- Au Ministre Régional ayant la tutelle sur les Intercommunales dans ses attributions.
- A l'Intercommunale IPALLE.
- Aux représentants de la ville.

7. ORES Assets - Assemblée générale du 26 juin 2014 : approbation des points de l'ordre du jour.

Le Conseil Communal a décidé d'approuver aux majorités suivantes, les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 26 juin 2014 de l'Intercommunale ORES Assets :

- ° Point 3 – Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 et de l'affectation du résultat.
- ° Point 4 – Décharge à donner aux Administrateurs pour l'année 2013.
- ° Point 5 – Décharge à donner aux Réviseurs pour l'année 2013.
- ° Point 7 – Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés.
- ° Point 8 – Rémunération des mandats en ORES Assets.
- ° Point 9 – Nominations statutaires.

De charger ses délégués de rapporter à ladite assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.

De charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Copie de la présente délibération sera transmise à l'Intercommunale précité

8.IDETA – Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2014 : approbation des points de l'ordre du jour.

Le Conseil Communal a décidé

Article 1^{er} :

D'approuver le point n° 1 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale IDETA - Approbation du rapport de gestion 2013 consolidé.

D'approuver le point n° 2 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale IDETA - Approbation des comptes 2013 consolidés et de l'affectation du résultat.

D'approuver le point n° 3 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale IDETA - Rapport du Commissaire-Réviseur.

D'approuver le point n° 4 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale IDETA - Décharge au Commissaire-Réviseur.

D'approuver le point n° 5 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale IDETA - Décharge aux Administrateurs

D'approuver le point n° 6 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale IDETA - Prise de participations.

D'approuver le point n° 7 Divers de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale IDETA - Divers - Modifications mineures aux statuts suite aux remarques formulées par la tutelle.

Article 2 :

Les délégués représentant la Commune de Frasnes-lez-Anvaing, désignés par le Conseil Communal du 26 décembre 2012, seront chargés lors de l'Assemblée générale du vendredi 27 juin 2014, de se conformer à la volonté exprimée par la présente assemblée.

Article 3 :

La présente résolution sera transmise pour information à Monsieur le Président de l'Agence Intercommunale IDETA, à Madame le Directeur financier ainsi qu'au département administratif.

9.I.M.S.T.A.M. : DÉSAFFILIATION.

Le Conseil Communal a décidé de solliciter l'inscription à l'ordre du jour d'une toute prochaine réunion de l'Assemblée Générale de l'Intercommunale I.M.S.T.A.M. la démission de la commune de Frasnes-lez-Anvaing en sa qualité d'associé de l'Intercommunale Oeuvres Médico-Sociales des Arrondissements de Tournai-Ath-Mouscron et Cantons limitrophes – S.C.R.L. (I.M.S.T.A.M.)